

Nom : _____ Prénom : _____

Tél. : _____ Mail. : _____

Site : _____

Présentation de votre démarche :

A joindre au dossier :

- 5 photos numériques de votre production + une photo de vous
Merci d'indiquer sur vos photos la taille de vos céramiques ainsi que leur prix.
- Un CV
- Un petit texte pour présenter votre démarche artistique
- Un justificatif de votre activité professionnelle
- Le règlement signé

RETOUR DES DOSSIERS AVANT LE 31 JANVIER 2019

Par mail : direction@maisondelaceramique.fr

Par courrier : Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit

Parc de la Baume – Rue des Reymonds

26220 DIEULEFIT

RÈGLEMENT

Jeunes créateurs

2019

- Le candidat certifie sur l'honneur être installé depuis moins de 5 ans
- La sélection des candidats retenus se fera par les galeries à partir des documents fournis par le candidat.
- Le candidat a en charge l'acheminement de ses pièces (environ 10 pièces suivant leur taille) jusqu'à Dieulefit. Les organisateurs se chargent de leur retour.
- Les réponses aux candidatures seront données au plus tard le 1^{er} mars 2019.
- Selon sa disponibilité, le candidat aide à l'installation des pièces au sein de la galerie. Sinon il en confie la tâche aux organisateurs du marché.
- Le candidat s'engage à respecter, lors de son installation, les expositions déjà présentes au sein des galeries.
- Une commission sur les ventes qui pourraient être réalisées durant l'exposition de 30% sera reversée aux galeries.
- Les pièces sont installées pour une durée minimale de 15 jours.
- Les galeries relaient l'information sur l'artiste qu'elles accueillent à leur fichier client.

Cochez la case et signez :

J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Signature